

## ETAT DES LIEUX DES COLLECTIFS D'ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

MAI 2009

**ONG membres de la Coalition Eau :** Acad, Action Contre la Faim, Adede, Avsf, Ccf, Coopération Atlantique Guinée 44, Corail, Crid, 4D, East, Eau Sans Frontières Internationale, Eau Vive, Enda, Green Cross France et Territoires, Gred, Gret, Helen Keller International, Hydraulique Sans Frontières, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, Les Amis de la Terre, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Sherpa, Solidarité Eau Europe, Toilettes du Monde, Triangle Génération Humanitaire, Water Lex, WECF, WWF France.

**Coalition Eau,** c/o Eau Vive - 27 rue Léon Loiseau, 93100 Montreuil

Contact : [contact@coalition-eau.org](mailto:contact@coalition-eau.org) - Site Internet : [www.coalition-eau.org](http://www.coalition-eau.org)

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	5
1.2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE .....	6
1.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE .....	7
1.4. PRINCIPALES DIFFICULTES ET LIMITES .....	7
<b>2. RESULTATS</b> .....	<b>8</b>
2.1. CADRES POLITIQUES ET ORGANISATIONNELS NATIONAUX DE L'AEPA .....	8
2.2. DIAGNOSTIC DES COLLECTIFS D'ACTEURS DE L'AEPA .....	10
2.3. PROPOSITION D'AXES DE COLLABORATION AVEC LA COALITION EAU AUTOUR DU PLAIDOYER A MENER .....	16
<b>3. CONCLUSION</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>19</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADDC	Association de Défense des Droits des Consommateurs du Niger
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AMCOW	Conférence des Ministres Africains de l'Eau
ANEW	Réseau Africain des organisations de la société civile sur l'Eau et l'Assainissement
ASCOMA	Association des Consommateurs Maliens
ASCOSEN	Association des Consommateurs Sénégalais
CCEPA	Cadre de Concertation des ONG et Associations du secteur AEPA au Burkina Faso
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CNE	Conseil National de l'Eau / Burkina Faso
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement / Niger
CPA-ONG	Centre de Promotion des Association et ONG au Bénin
CTB	Coopération Technique Belge
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DSONG	Direction de Suivi des ONG et associations au Burkina Faso
FAUEREB	Fédération d'Associations d'Usagers de l'Eau et de la Région de Bobo-Dioulasso
FMI	Fonds Monétaire International
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWA	Alliance Genre et Eau
GWP	Partenariat Mondial pour l'Eau
LCB	Ligue Burkinabé des Consommateurs
LCDB	Ligue Béninois de Défense des Consommateurs
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques/ Burkina Faso
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORCONI	Organisation des Consommateurs du Niger
OSC	Organisation de la Société Civile
PARPEBA	Projet d'Amélioration des Points d'Eau du Bassin Arachidier
PNAEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement / Burkina
PNE	Partenariat National de l'Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESO	Programme de Gestion des Ressources en Eau dans le Sud-ouest
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
SDR	Stratégie de Développement Rural

SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UA	Union Africaine
USABA	Union de Solidarité des Associations d'Usagers de Forages du Bassin Arachidier
WASH	Eau, Hygiène et Assainissement
WSSCC	Conseil de Concertation pour l'Eau Potable et l'Assainissement

## 1) INTRODUCTION

### 1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'eau est reconnue aujourd'hui comme une denrée de plus en plus rare, multifonction au cœur des préoccupations des nations, de la communauté internationale, autrement dit de chacun et de tous : qu'il s'agisse de l'accès à l'eau potable, de la pratique des cultures pluviales ou de l'irrigation, de l'abreuvement des animaux, de l'activité minière et industrielle et ou encore de la production d'énergie. L'eau est aussi un bien culturel et spirituel en tant qu'élément purificateur dans bon nombre de religions et sociétés traditionnelles ou modernes. L'eau représente aux yeux du monde une formidable chance de rassemblement des populations et d'acteurs multiformes au niveau local, national, régional voire planétaire.

En ce qui concerne la situation très grave des millions de personnes qui n'ont pas encore accès à l'eau potable, le rapport 2006 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le Développement Humain relève qu'il n'y a pas de crise de pénurie de l'eau mais plutôt de sérieux problèmes de répartition, de gestion des ressources en eau et d'accès au service notamment pour les populations à faibles revenus.

La recherche d'actions pour inverser les tendances actuelles et accélérer l'accessibilité des populations notamment celles des pays à faible revenu à l'eau et de façon durable est au centre des engagements et des rencontres au niveau national et international.

En Afrique de l'Ouest, malgré la présence de certains bassins fluviaux de grande importance (bassin du Niger, bassin de la Volta, bassin du Mano river, bassin du fleuve Sénégal pour ne citer que ceux-là), la sous région connaît d'importantes difficultés dans l'accès au service d'eau notamment alimentaire. Le potentiel hydrologique dans les Etats, d'antan abondant, subit une forte dégradation les exposant ainsi à la crise.

Il faut noter également que les problématiques de la gestion des ressources d'eau souterraine et celle de la qualité de l'eau sont peu ou pas prises en compte dans la législation et les arrangements institutionnels, l'aspect quantité de l'eau prime sur la qualité alors que ce dernier aspect est aussi essentiel pour une santé des populations, facteur indéniable du développement durable.

Il ne fait aucun doute que les politiques, les stratégies et les programmes de mise en œuvre de la gestion des ressources en eau dans les différents pays requièrent des démarches participatives dans leur conception et exécution. Cependant, force est de constater qu'au centre des problèmes évoqués, la faible implication des acteurs usagers de premier rang que sont les populations et leurs organisations constitue l'un des principaux facteurs limitant à l'appropriation des dispositions réglementaires au plan national de chaque pays et à l'effectivité d'application des règlements sur la gestion de l'eau et à la durabilité des ouvrages hydrauliques.

Tout ceci pose la problématique de la gouvernance de l'eau qui se doit d'être transparente, participative et accessible aux citoyens si l'on veut que les droits et devoirs de chaque partie s'exercent pleinement.

La question aujourd'hui est de savoir comment instaurer une bonne gouvernance de l'eau et prendre en compte les intérêts et les besoins des différents usages sans connaître à fond les parties prenantes, notamment les acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau ?

Le rôle de la société civile dans la gestion des ressources en eau en général et dans l'approvisionnement en eau des populations est indéniable. Ces acteurs, il faut le souligner sont les principaux concernés par les réformes et orientations entreprises au niveau local, national ou international en matière de gestion de l'eau ; leur avis est dans ce sens important à prendre en compte dans toutes les initiatives développées par les Etats et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau et d'assainissement. Ils sont à la fois acteurs et bénéficiaires directs et/ou indirects : mieux les connaître, permettra sans doute de mieux prendre en compte leurs intérêts spécifiques en matière d'eau et les aider à mieux s'impliquer dans la mise en œuvre des actions sur le terrain.

C'est pour tenter d'y répondre que se justifie la présente étude sur l'état des lieux des collectifs d'organisations, réseaux et plateformes de la société civile dans le secteur de l'eau et l'assainissement en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Qui sont-ils ?  
Où sont-ils ?  
Que font-ils ?  
Comment sont-ils organisés ou comment s'organisent-ils ?  
Quel positionnement occupent-ils dans le dispositif institutionnel global de la gouvernance de l'eau au niveau local, régional, et national dans le pays ?  
Quelles perspectives de consolidation de leurs actions et de soutien au renforcement de leur capacité de participation et de plaidoyer au niveau national, voir international pour l'atteinte des OMD et des objectifs fixés au Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) ?

L'étude a été conduite par Eau Vive de novembre 2008 à mai 2009, dans 5 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal). Elle a été commanditée par la Coalition Eau France (regroupement d'organisations non gouvernementales françaises actives dans le secteur de l'eau et l'assainissement) dans le cadre de son plan de travail 2008-2009 et dans la perspective de son appui futur aux actions de plaidoyer des acteurs du Sud et au niveau international.

## **1.2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE**

L'objectif global de l'étude est de contribuer à une meilleure connaissance des acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau et l'assainissement dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre du développement de partenariats actifs pour l'eau au niveau national des pays concernés, Il est nécessaire de comprendre les collectifs existants et de vérifier leur niveau d'influence sur l'échiquier national en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de l'eau.

Aussi, les résultats de l'étude devraient permettre aux acteurs eux-mêmes de mieux se connaître pour mieux agir ensemble et se faire bien entendre ; aux Etats de prendre en compte ces acteurs dans les différentes décisions nationales concernant l'eau ; à la communauté internationale de mieux cibler les appuis et de faire des évaluations pertinentes sur les progrès accomplis par rapport aux engagements pris.

Enfin, ces résultats permettront et contribueront à la construction d'un meilleur dialogue entre acteurs de la gouvernance de l'eau dans les pays et la sous région ouest africaine. En outre, l'étude aura l'avantage de rendre plus visible les rôles joués par les acteurs de la société civile et partant de déterminer les moyens de renforcer sa capacité de travailler plus efficacement.

En terme d'objectifs spécifiques, l'étude consistait à :

- Inventorier dans les pays ciblés (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal), les associations, les collectifs d'associations, les réseaux et plateformes pertinents de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les différents pays couverts par l'étude ;
- Analyser d'une part, leur ancrage institutionnel, leur positionnement et responsabilité ainsi que leur degré d'implication dans le partenariat et la gouvernance de l'eau au niveau local et national et d'autre part, leur rapport à l'Etat et aux institutions sous régionales et internationales de l'eau ;
- Identifier les sous secteurs de l'eau et de l'assainissement dans lesquels ils interviennent et analyser la pertinence de leurs interventions par rapport à l'atteinte des objectifs du SMDD et l'objectif 7 des OMD ;
- Identifier les besoins d'appui structurant, améliorant d'une part, leur capacité d'influence et d'autre part, leur participation pleine dans les processus décisionnels concernant la gestion des ressources en eau et l'assainissement au niveau local , national et sous régional ;
- Proposer des mesures de développement des cadres et des mécanismes de dialogue et de négociation impliquant fortement les acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de renforcement de leurs capacités de dialogue avec les Etats et les organisations sous régionales ;

- Proposer des mécanismes de représentation et de participation des acteurs de la société civile aux cadres de concertation et aux instances nationales et sous régionales sur l'eau.

### **1.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

En terme de démarche, l'étude a consisté en l'inventaire des acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau, leur caractérisation et l'évaluation de l'importance de leur activité, le niveau et le degré de rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec les Etats et avec certaines organisations sous régionales et continentales (Organismes de bassins, CEDEAO, UA, AMCOW, ...), afin de relever les besoins de renforcement de capacités et des propositions de positionnement.

L'étude s'est faite en quatre phases :

- une phase préparatoire d'identification des types de données nécessaires à l'analyse et de confection de guide d'entretiens pour la production desdites données.
- une phase de collecte de données à travers la documentation et des entretiens semi-structurés avec aussi bien les réseaux, plateformes et collectifs d'organisations de la société civile du secteur de l'eau et assainissement que les acteurs étatiques intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement ;
- une phase d'analyse des données et de production du rapport ;
- une phase de restitution et amendement du rapport par les principaux acteurs consultés.

Les entretiens ont été conduits avec les responsables des réseaux, plateformes et collectifs identifiés d'une part et avec ceux des structures étatiques compétentes d'autre part.

Cette orientation méthodologique a permis de déceler les forces et les faiblesses des différents réseaux, plateformes d'Organisations de la Société Civile (OSC) étudiés.

L'analyse systémique a permis de caractériser les différentes structures existantes, les relations entre elles dans le cadre des stratégies nationales et locales de gestion de l'eau, le modèle institutionnel et empirique de réglementation de la gestion de l'eau et l'assainissement, ainsi que la stratégie pour asseoir une collaboration entre les structures étatiques et/ou réseaux.

### **1.4. PRINCIPALES DIFFICULTES ET LIMITES**

La principale difficulté rencontrée au cours de l'exécution de la présente mission est le respect du chronogramme initial lié à la faible disponibilité des représentants des réseaux, plateformes et associations identifiés. Prévue pour la période de décembre 2008 à février 2009, l'étude n'a été bouclée qu'en mai 2009.

Il faut noter que l'étude n'a pu couvrir le Cameroun en Afrique centrale comme initialement envisagé compte-tenu des difficultés d'identification d'un expert national dans les délais.

Enfin, le cadrage de l'étude a ciblé essentiellement les collectifs d'OSC intervenant dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEPA), mais la réalité dans les pays révèle la prépondérance des collectifs multi-acteurs comprenant des OSC du secteur AEPA. Cette situation a conduit à l'élargissement du champ d'investigation de l'étude à ces collectifs multi-acteurs AEPA comme des canaux de valorisation de l'apport des OSC dans le plaidoyer en faveur de l'AEPA.

### 2.1. CADRES POLITIQUES ET ORGANISATIONNELS NATIONAUX DE L'AEPA

#### 2.1.1. Politiques nationales et sectorielles

Pendant plus de deux (2) décennies (des années 60 à la fin des années 80) les Etats ont été les acteurs exclusifs des politiques, stratégies et opérations relatives à l'approvisionnement en eau potable au même titre que tous les autres secteurs de développement. Les politiques nationales dans le secteur AEPA ont été marquées depuis les années 80 par les orientations prises au niveau international, notamment par l'Organisation des Nations Unies. En 1981, face à la situation très préoccupante de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'ONU a décrété la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) dont l'objectif était d'assurer aux populations un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante, ainsi que des installations sanitaires de base, d'ici 1990. Le bilan à la fin des années 80 a révélé un bilan mitigé de la DIEPA lié à la sous-estimation des investissements, la faible durabilité des réalisations faites et du temps nécessaires pour atteindre l'objectif fixé. Au niveau des Etats, les insuffisances de la DIEPA s'expliquent également par la forte centralisation des décisions et opérations du secteur et la faible capacité d'intervention de l'appareil étatique.

Au début des années 90 et à la faveur des programmes d'ajustement structurel mis en place par les institutions de Breton Wood en réponse à la crise économique et à l'endettement, tous les Etats se sont engagés dans une série de réformes structurelles fondées sur la libéralisation de l'économie. Les principaux axes de ces réformes sont le désengagement de l'Etat de plusieurs opérations sectorielles, la promotion du secteur privé et celle de la participation de la société civile, la déconcentration de l'appareil étatique et la décentralisation. Les Etats se sont alors positionnés sur la définition des politiques générales et sectorielles de développement et la coordination de leur mise en œuvre. Au titre des politiques générales, on peut citer la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), la Stratégie de Développement Rural (SDR), ...etc.

En 2000, tous les Etats ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui visent entre autres à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. Avant cela et en 1996, l'Agence Suédoise de Développement International, la Banque Mondiale et le PNUD ont mis en place le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) afin d'initier et de promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à travers un réseau mondial capable de mutualiser les ressources humaines, financières, techniques, politiques pour mettre en œuvre des solutions pertinentes de gestion durable des ressources en eau. C'est à partir de 1998 que la GIRE a pris place dans les politiques nationales d'Afrique de l'ouest.

A la faveur de ces évolutions déterminantes du contexte international, les Etats se sont progressivement engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies sectorielles nationales inclusives des différents acteurs concernés (usagers, décideurs locaux, secteur privé, société civile) avec le défi de la bonne gouvernance comme axe transversal et les OMD comme finalité. Ainsi, au Bénin, il y a eu de 1992 à 2002 la 1<sup>ère</sup> stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable. Cette stratégie a été mise en cohérence avec les OMD dans le cadre d'une 2<sup>ème</sup> stratégie nationale AEPA pour la période 2005 à 2015 avec un accent sur la décentralisation et l'implication des collectivités territoriales dans la gestion du secteur. A la suite d'une longue série de réformes, le Burkina Faso a adopté en 2007 un Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement à l'horizon 2015 (PNAEPA). Le PN-AEPA opérationnalise toutes les réformes engagées et les met en cohérence avec les OMD dans une logique de gestion concertée et partagée entre l'Etat et toutes les parties prenantes nationales du secteur. Dans le cadre d'un processus initié en 1993 avec l'adoption d'un Schéma Directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau, le Niger a élaboré et adopté en 2000, dans une dynamique de large concertation de tous les acteurs nationaux concernés, un document de Politique et Stratégies pour l'eau et l'assainissement. Dans tous les pays étudiés (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal), les pouvoirs publics ont élaboré et mettent en œuvre une Politique Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en associant les collectivités, les usagers et les professionnels.

De même, des mécanismes de suivi-évaluation de ces politiques et stratégies sectorielles se sont progressivement mis en place afin de mesurer l'effectivité des améliorations et d'apporter les recadrages nécessaires.



## 2.1.2. Cadres organisationnels nationaux et positionnement de la société civile organisée

Les cadres organisationnels nationaux des politiques et opérations du secteur AEPA ont évolué avec les politiques et stratégies nationales. A la fin des années 90, plusieurs nouveaux acteurs ont émergé aux côtés de l'Etat. Dans ce nouveau schéma, l'Etat assume essentiellement les fonctions régaliennes que sont i) la définition des politiques et la coordination de leur mise en œuvre ; ii) la définition des rôles des différents acteurs et la supervision de leurs interventions ; iii) la définition de normes et réglementation et la veille à leur application.

Dans la plupart des pays étudiés, les fonctions de l'Etat sont réparties entre le législatif et l'exécutif. Les attributions de l'exécutif sont réparties dans une large diversité de ministères et de services techniques et administrations publiques centraux et déconcentrés. Ce schéma est à la fois caractéristique de la transversalité de la problématique Eau et Assainissement et explique en même temps la complexité des cadres organisationnels nationaux de référence. Des structures interministérielles sont mises en place pour coordonner les opérations de l'Etat sans disposer des moyens nécessaires à la coordination.

Les nouveaux acteurs sont notamment le secteur privé, la société civile et les usagers. Avec la concrétisation des politiques de décentralisation, les collectivités territoriales ont intégré dernièrement le secteur AEPA au Bénin, au Mali et au Niger avec les compétences de planification et gestion locale qui leur ont été transférées par l'Etat.

La reconnaissance par les Etats de la société civile organisée (ONG et associations) dans les opérations du secteur AEPA date pratiquement des années 90, à l'issue de la libéralisation des économies nationales. Dans le schéma organisationnel actuel du secteur AEPA, les Etats reconnaissent les organisations de la société civile comme partenaires pour :

- le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communautés et collectivités ;
- la structuration et la défense des usagers ;
- le renforcement des capacités de maîtrise d'œuvre des professionnels privés ruraux ;
- la concertation entre les acteurs locaux du secteur ;
- le financement des investissements du secteur.

A ce titre, les Etats ont opté (à travers les décrets d'application de loi et les arrêtés régissant la création et le fonctionnement des instances de concertation) pour la participation de la société civile organisée aux processus de prise de décision du secteur. Il s'agit notamment de l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles et du suivi de mise en œuvre de ces politiques. A titre d'exemple, le décret n°2007-009 portant création du Conseil National de l'Eau (CNE) du Burkina Faso et déterminant ses modalités d'organisation et de fonctionnement indique en son article 2, parmi les membres les structures suivantes de la société civile :

- un représentant de la Fédération nationale des pêcheurs ;
- un représentant de la Fédération des agriculteurs et des éleveurs ;
- un représentant des entreprises des travaux hydrauliques ;
- un représentant des bureaux d'études ;
- un représentant des organisations non gouvernementales travaillant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

On note dans cette représentation de la société civile au niveau du CNE Burkina Faso, une diversité d'acteurs (ONG, secteur privé et usagers) qui n'est pas sans incidence sur la cohésion au sein de ces acteurs.

Les récents développements font néanmoins ressortir plusieurs insuffisances des cadres organisationnels et institutionnels nationaux par rapport à l'ambition de bonne gouvernance de secteur AEPA i-) gestion sectorielle et multiplicité des centres de décision dans l'appareil étatique, ii-) insuffisance de collaboration et de concertation entre les intervenants et, iii-) faible capacité des principales institutions.

Le cadre organisationnel est enfin caractérisé dans la plupart des pays, par de fréquents changements de structures et leurs attributions à tous les niveaux (liés à l'évolution des politiques et stratégies) conduisant souvent au déficit d'information des différents acteurs sur les rôles, responsabilités et missions réciproques.

## 2.2. DIAGNOSTIC DES COLLECTIFS D'ACTEURS DE L'AEPA

### 2.2.1. Inventaire des OSC et analyse de leur capacité organisationnelle

L'analyse des données sur les différents pays permet de définir la société civile organisée à travers les catégories suivantes :

- les ONG et associations de développement
- les organisations féminines
- les organisations religieuses
- les organisations syndicales
- les organisations de la presse privée
- les organisations de personnes dites marginalisées
- les organisations paysannes
- les organisations culturelles
- les organisations de défense des droits humains et mouvements de revendications spécifiques
- les organisations communautaires de base
- les mouvements de jeunesse
- les instituts de recherche

En croisant la réglementation dans les différents pays, sont exclus de la société civile, la société politique, le secteur privé (lucratif) et la chefferie. Néanmoins, il n'est pas exclu de voir figurer dans certains actes administratifs (par exemple le décret portant création de la CNE au Burkina Faso) que la composition des représentants de la société civile intègre le secteur privé lucratif. Ceci est une illustration de la confusion qui s'observe encore dans plusieurs pays au niveau de la définition de la société civile. L'une des tentatives de clarification au niveau de l'appareil étatique dans la plupart des pays a été la mise en place d'organes spécifiques assurant l'interface administrative entre les associations et ONG (reconnues de fait comme acteurs essentiels et majeurs de développement au sein de la société civile organisée) et l'Etat. On peut citer les exemples de la Direction de Suivi des ONG (DSONG) au Burkina Faso et du Centre de Promotion des ONG et Associations (CPA-ONG) au Bénin.

Il faut noter l'explosion des effectifs d'OSC au début des années 90 avec leur ouverture à différentes activités de développement économique et sociale. On dénombre plus de 200 000 OSC enregistrées auprès des administrations nationales dans les 5 pays étudiés. Plusieurs types d'OSC ont été suscités dans le cadre d'exécution d'opérations de développement initiées par l'Etat. Les Organisations Communautaires de Base en sont une flagrante illustration et le constat général est leur disparition au lendemain de l'opération ayant suscité leur création. Ainsi, malgré leur nombre important, très peu d'OSC (à peine 2%) est reconnu pour leur professionnalisme<sup>1</sup>, tous domaines d'intervention confondus. Le manque de professionnalisme se justifie notamment par :

- un processus opportuniste de création sans stratégie propre d'autonomie ;
- une quasi-inexistence de base sociale : la plupart des OSC n'étant que des initiatives individuelles en réponse à une opportunité d'occupation professionnelle ;
- un fonctionnement à l'« informelle ». Plusieurs OSC ne respectent aucun standard en matière de gestion administrative et financière et ne rendent aucun compte de leurs ressources et opérations, ni à l'Etat, ni à la base sociale ;
- une faible mobilisation des compétences techniques nécessaires aux opérations ;

Le manque de transparence et le faible professionnalisme dans le fonctionnement des OSC et de leurs regroupements limite significativement leur crédibilité auprès des pouvoirs publics, leur implication en tant que partenaire dans le dialogue avec ces mêmes pouvoirs publics ainsi que leur contribution à la formulation des orientations de développement.

L'étude a été confrontée dans tous les pays, à la difficulté d'identification spécifique et précise des OSC du secteur de l'eau et de l'assainissement. En effet, l'eau et l'assainissement ne figure explicitement pas dans la catégorisation des domaines d'intervention des OSC par les Etats alors que l'administration publique reste la seule référence d'identification des OSC. Les OSC du secteur AEPA se retrouvent donc éparpillées entre les domaines d'intervention tels que : développement rural, environnement, santé, hygiène et assainissement, hydraulique, social, etc.

---

<sup>1</sup> Quelques critères de professionnalisme des OSC au Bénin : Dernier Compte-rendu du Conseil d'Administration, dernier rapport d'activité, dernier rapport financier, effectif des compétences techniques par domaine d'intervention.

Ainsi, il a été difficile d'apprécier l'effectif des OSC « individuelles » opérant dans le secteur AEPA. Néanmoins, on estime qu'il existe à l'échelle des 5 pays, environ 400 OSC « individuelles » faisant preuve de professionnalisme et intervenant dans le secteur AEPA.

### **2.2.2. Inventaire des collectifs d'acteurs AEPA et analyse des conditions d'émergence**

Le terme collectif regroupe toutes les dénominations suivantes répertoriées dans le cadre de l'étude et désignant des regroupements de personnes morales : réseau, plateforme, coalition, comité, groupe, partenariat, fédération et collectif.

Les collectifs nationaux répertoriés se répartissent dans les trois catégories suivantes :

- les collectifs d'OSC du secteur AEPA
- les collectifs d'OSC multisectorielles incluant l'AEPA
- les collectifs multi-acteurs du secteur AEPA

#### **Les collectifs d'OSC du secteur AEPA**

Les résultats des différents pays ont révélé qu'il existe peu de collectifs nationaux constitués strictement d'OSC du secteur AEPA. Les exemples suivants sont les plus illustratifs :

#### **Le Cadre de Concertation des ONG et Association intervenant dans le secteur AEPA (CCEPA) au Burkina Faso**

Ce cadre a été mis en place en 2004 avec comme principales ambitions de constituer un cadre d'échange des acteurs de la société civile professionnelle du secteur AEPA, de constituer une interface entre ces OSC et l'Etat ou les Partenaires Techniques et Financiers du Burkina Faso et de valoriser la contribution des OSC au secteur AEPA. L'initiative de ce collectif a été prise par quelques ONG internationales intervenant dans le secteur et disposant d'un bon ancrage auprès des pouvoirs publics et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). La caractéristique principale du CCEPA est d'être une structure de partenariat constituée par 24 membres indépendants (OSC nationales et internationales) n'ayant entre eux aucune relation hiérarchique ou de tutelle. La mise en place du CCEPA a été suscitée et soutenue par les PTF qui avaient des difficultés à mobiliser un interlocuteur qualifié et représentatif des OSC dans les échanges et réflexions sur le secteur.

#### **Les Fédérations d'Associations d'Usagers de l'Eau**

Le premier constat est qu'il n'existe pas de collectif national des associations d'usagers de l'eau, les cas qui ont été observés concernant plutôt des collectifs locaux. Les enquêtes ont permis d'identifier au Bénin et au Sénégal, quelques fédérations d'association d'usagers d'eau ou de forage, sans grande reconnaissance à l'échelle nationale. La Fédération d'Associations d'Usagers de l'Eau et de la Région de Bobo-Dioulasso (FAUEREB) se distingue par son expérience et sa reconnaissance à l'échelle nationale et même internationale. Elle a été créée en 2000 à l'issue de l'exécution du Programme de Gestion des Ressources en Eau dans le Sud-ouest (RESO) qui avait permis la réalisation de 36 Adductions en Eau Potable Simplifiées (AEPS) et de plus de 400 Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans la région. Elle est composée à ce jour de 46 Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) membres réparties dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-ouest. Sa principale mission est la gestion et la réalisation d'infrastructures d'AEPA dans les centres semi urbains. On peut signaler également l'expérience de l'Union de Solidarité des Associations d'Usagers de Forages du Bassin Arachidier (USABA) au Sénégal. Ce collectif a été mis en place en décembre 2007 avec l'appui du PARPEBA (Projet d'Amélioration des Points d'Eau du Bassin Arachidier) financé par la Coopération Technique Belge (CTB). Il regroupe 53 Associations d'Usagers de Forages de quatre (4) régions administratives du Sénégal (Kaolack, Kaffrine, Diourbel et Fatick).

#### **Les collectifs d'OSC multisectorielles incluant l'AEPA**

Tous les pays disposent de plusieurs collectifs d'OSC revendiquant leur appartenance au secteur AEPA. Le principal critère d'identification des collectifs qui ont été documentés, est l'ancrage institutionnel national. L'attention n'a été portée que sur les collectifs d'OSC participant fréquemment aux échanges avec les pouvoirs publics et les PTF sur le secteur AEPA. La situation par pays est résumée dans le tableau suivant :

Pays	Collectif	Année de création	Conditions d'émergence	Nombre de membre	Activité AEPA
Bénin	Social Watch	2005	Incitation du réseau international Social Watch	150	Plaidoyer/Lobbying pour les OMD Contrôle citoyen de l'action publique
Burkina Faso	Réseau Ouest-Africain des Jeunes leaders des Nations Unies pour l'atteinte des OMD section Burkina (ROJALNU-OMD)	2007	Incitation PNUD	45	Plaidoyer/Lobbying OMD
Mali	Forum des ONG Européennes au Mali (FONGEM)	2002	Initiative des OSC	36	Plaidoyer/Lobbying pour l'orientation des politiques nationales et Internationales
Sénégal	Coordination des Organisations de la Société Civile pour la Défense de l'Environnement et le Développement (CODESEN)	1997	Incitation des PTF du bassin du fleuve Sénégal	150	Plaidoyer/Lobbying pour la participation de la société civile et des usagers du Bassin du Fleuve Sénégal dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes de GIRE et d'AEPA
	Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)	1982	Non renseigné	174	Plaidoyer/Lobbying OMD

A cette liste, il faut ajouter les associations de défenses des consommateurs, qui existent dans tous les pays (LCDB au Bénin, LCB au Burkina, ASCOMA au Mali, ADDC-WADDATA et ORCONI au Niger et ASCOSEN au Sénégal) mais avec des degrés très variés d'implication dans le secteur AEPA.

Globalement, l'implication de ces collectifs dans le secteur reste marginale au regard de la diversité des thèmes qu'ils traitent et ils sont peu connus des intervenants professionnels nationaux du secteur. Conformément à leur objet social, les associations de consommateurs se mobilisent pour défendre les intérêts des clients des services urbains AEPA, ce qui reste assez limité au regard des enjeux du secteur. Certaines ont pu peser par exemple dans la tarification de l'eau dans certains pays (cas du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal).

### Les collectifs multi-acteurs du secteur AEPA

Ces collectifs sont les plus prépondérants dans tous les pays et mobilisent généralement la plupart des catégories d'acteurs du secteur : public (central et local), privé lucratif, associatif (structures d'appui comme organisation d'usagers) et enfin les partenaires techniques et financiers. La plupart de ces collectifs ont émergé à la suite de l'engagement des Etats pour les OMD et/ou dans le cadre de la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

### Les partenariats nationaux de l'eau (PNE)

Les PNE ont été mis en place dans les 5 pays investigués entre 2001 et 2005 dans le cadre des opérations du Partenariat Mondial pour l'Eau qui est la plus importante instance de concertation internationale qui regroupe tous les acteurs de l'eau et tous les secteurs de l'eau depuis 1996. Ce sont des plateformes nationales de dialogue et d'échanges entre acteurs de l'eau pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Les PNE sont composés de structures des secteurs publics, privés et associatifs, concernées par la gestion des ressources en eau et acceptant les principes de la GIRE. Les PNE disposent d'un bon ancrage dans les schémas institutionnels nationaux et participent à tous les processus de décisions. Les OSC y sont représentés, mais de façon peu structurée. En effet, certaines OSC sont membres de PNE au même titre que certains collectifs auxquels ces mêmes OSC appartiennent.

## Les coalitions nationales WASH

Les Coalitions WASH constituent des plateformes d'échanges et d'actions conjointes entre acteurs publics, privés et associatifs en faveur des OMD Eau et Assainissement. Dans les 5 pays les coalitions ont été formalisées en 2007 et organisent des opérations de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, des PTF et tous les acteurs concernés par le secteur à tous les niveaux d'une part, et conduisent des campagnes de sensibilisation des populations à l'hygiène et à l'assainissement pour la réduction des maladies d'origine hydrique. Les coalitions WASH ont vu le jour sous l'impulsion des Nations Unies dans le cadre de l'initiative pilotée par le Conseil de Concertation pour l'Eau Potable et l'Assainissement (WSSCC).

## Les comités nationaux Livre Bleu

Le Livre Bleu est une initiative du Secrétariat International de l'Eau lancé dans la sous région en 2004. Chaque Livre Bleu propose une vision du secteur de l'eau et de l'assainissement dans un pays donné, en mesurant de façon indépendante les progrès effectués dans la réalisation des OMD à intervalles réguliers (tous les trois ans) et en essayant le plus possible d'épouser le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux. Il se concentre entre autres sur la place accordée à la société civile, les politiques de décentralisation et les financements disponibles localement. Trois livres bleus ont été publiés simultanément en mars 2005 et concernent le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Une deuxième génération de Livres Bleus a démarré en 2007 et concerne le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal. Pour cette génération, la démarche a évolué vers des processus nationaux de large participation et concertation des différentes familles d'acteurs (public, privé, associatif et usagers) pilotés par des comités nationaux. Ainsi, chaque Livre Bleu est élaboré sous la supervision d'un Comité National du Livre Bleu (CNLB) qui rassemble des personnes physiques reconnues pour leur indépendance et leurs compétences et qui ne représentent aucune institution en particulier.

## Les organes consultatifs nationaux

Il s'agit d'organes consultatifs mis en place par les pouvoirs publics en vue de faciliter la coordination des politiques et appuyer la mise en place des principes de la GIRE et d'émettre des avis consultatifs à l'adresse du gouvernement sur les questions concernant le secteur AEPA. L'étude a permis d'identifier le Conseil National de l'Eau (CNE) au Burkina Faso et la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) au Niger. Ces organes, tous mis en place en 2006 réunissent toutes les catégories d'acteurs du secteur : l'Etat, les élus nationaux, les élus locaux, les usagers, les ONG et associations, le secteur privé marchand, les institutions de la recherche et de la formation et les PTF.

### 2.2.3. Analyse des capacités d'influence des politiques et stratégies AEPA par les collectifs

#### Les collectifs d'OSC du secteur AEPA

- Le CCEPA

Depuis sa mise en place, le CCEPA apparaît comme le collectif national le plus représentatif des OSC intervenant dans le secteur AEPA au Burkina Faso. La reconnaissance du CCEPA tient dans une large mesure à l'expertise et à la reconnaissance propre des principales ONG qui l'animent (notamment WaterAid, Eau Vive, ...etc).

Comme représentant de la société civile, le CCEPA mène ses actions de plaidoyer aux niveaux des instances de réflexion et décision suivantes :

- le Comité National de Pilotage du PN-AEPA ;
- le Cadre de Concertation entre le MAHRH et ses Partenaires de l'AEPA ;
- le Conseil National de l'Eau ;
- la revue et le suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;

Ces instances constituent pour le CCEPA, des opportunités de partager les constats faits sur le terrain, les attentes des populations et les points de vue critiques à prendre en compte pour accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au plus grand nombre de burkinabè. A titre d'exemple, Le CCEPA a initié en 2007 avec l'appui de la Coopération suisse une enquête pour comprendre le comportement des ménages vis à vis de l'utilisation des infrastructures mises à leur disposition pour leur accès à l'eau potable, mais également leur comportement en matière d'assainissement. Au mois de novembre 2008, le CCEPA a eu une séance de travail à l'Assemblée Nationale afin de faire part aux députés des résultats de cette étude. Cette séance a permis au CCEPA de fournir à l'organe législatif national des outils pour interpeller le Gouvernement afin qu'il prenne les mesures visant à accélérer l'accès

des populations à l'eau potable et aux services d'hygiène et d'assainissement dans la perspective de l'atteinte des OMD.

Le CCEPA qui est en même temps le point focal national du Réseau Africain des organisations de la société civile sur l'Eau et l'Assainissement (ANEW) et de l'Alliance Genre et Eau (GWA) au Burkina Faso se positionne aujourd'hui comme le chef de file du plaidoyer en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le pays.

Mais l'efficacité de ce positionnement du CCEPA sur les politiques, stratégies et pratiques des acteurs du secteur reste à démontrer. En effet, malgré sa reconnaissance sur l'échiquier national (régulièrement associé par les PTF et les pouvoirs publics aux concertations sur le secteur), le CCEPA fait face à des difficultés internes de fonctionnement depuis sa création notamment liées à la gestion du leadership, aux relations entre la base et les représentants, à la faible autonomie financière (l'essentiel des opérations étant financées par des PTF), etc. Même si plusieurs actions ont été conduites en matière de plaidoyer dans de hautes instances de décision, il est difficile d'apprécier les résultats concrets et en particulier d'apprécier la contribution du CCEPA aux avancées dans le secteur.

- La Fédération d'Associations d'Usagers de l'Eau et de la Région de Bobo-Dioulasso (FAUEREB)

C'est le second collectif d'OSC (du point de vue de la représentativité nationale) le plus reconnu au Burkina Faso. Elle partage son expérience et participe activement à la réflexion sur l'organisation des usagers et prestataires de services dans la mise en place et la gestion de réseaux d'adduction en eau potable à travers le Conseil National de l'Eau, le Cadre de Concertation entre le MAHRH et ses Partenaires de l'AEPA et le Comité National de Pilotage du PNAEPA. La fédération a accumulé au cours des 5 dernières années une expertise qu'elle est régulièrement sollicitée à partager avec les autres acteurs et les décideurs du secteur. Dans un contexte global d'échec au plan national de la gestion des AEPS au cours des dix dernières années, la FAUEREB fait figure de référence en matière d'initiative locale de la société civile. La FAUEREB ne fait pas explicitement du plaidoyer, mais se fixe néanmoins comme ambitions pour les années à venir, de contribuer à structurer un mouvement social pour l'AEPA autour d'une charte de l'eau.

- L'Union de Solidarité des Associations d'Usagers de Forages du Bassin Arachidier (USABA) au Sénégal

Elle, opère pour la défense des intérêts des associations d'usagers de forages auprès de leurs partenaires (privés ou associatifs) et des pouvoirs publics. Contrairement à la FAUEREB, sa contribution dans l'échiquier des décisions nationales sur l'AEPA reste assez faible. Néanmoins, l'USABA n'est pas moins active en termes de plaidoyer à l'échelle locale. Depuis sa mise en place, l'USABA a joué un rôle important de plaidoyer et de lobbying au profit de ses membres auprès surtout de la Société Nationale de l'Electricité (SENELEC) qui fournit l'énergie aux réseaux d'adduction d'eau, et les institutions de microfinance qui gèrent la trésorerie des Associations d'Usagers de Forages (ASUFOR) membres de l'USABA. Ainsi, l'USABA a réussi à obtenir pour ses membres de meilleures conditions avec leurs différents partenaires (négociation de taux d'intérêts préférentiels avec les institutions de micro finances, coût et qualité des interventions techniques sur les équipements d'exhaure, exonération fiscale, qualité de l'eau, extension des réseaux d'eau vers d'autres villages, etc.). L'USABA évolue cependant encore dans un cadre informel (reconnaissance officielle en instance) ce qui limite considérablement son positionnement dans le dispositif institutionnel du secteur.

### **Les collectifs d'OSC multisectorielles incluant l'AEPA**

Tous les collectifs identifiés dans cette catégorie sont bien reconnus sur l'échiquier national et mènent des actions de plaidoyer directement ou indirectement en faveur des OMD. La principale limite de ces collectifs est la multi-sectorialité et la faible place accordée au secteur AEPA dans leurs opérations. Ainsi ces collectifs ne représentent pas une voix forte au sein des autres acteurs du secteur AEPA et ne se retrouvent presque pas dans les instances de décisions spécifiques.

### **Les collectifs multi-acteurs du secteur AEPA**

Les PNE existent dans tous les pays étudiés et assurent à des degrés divers la promotion de la GIRE. Ils participent à toutes les instances de réflexion et décision relatives à la gestion durable de l'eau. Par exemple, le PNE est membre du Conseil National de l'Eau au Burkina Faso. Les PNE accompagnent tous les Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Actions GIRE. Aujourd'hui, dans tous les pays, on observe une effective prise de conscience des enjeux de gestion durable des ressources en eau et des décisions et actions autant des pouvoirs publics que de tous les autres acteurs prenant en compte les principes de la GIRE. Malgré leur performance, les PNE restent financièrement assez

vulnérables. Les ressources internes (cotisations des membres) restent largement faibles par rapport aux opérations qui sont donc essentiellement financées par les partenaires techniques et financiers.

*Les coalitions WASH* (au Burkina et au Bénin notamment) se sont distinguées par leur performance dans l'éveil des consciences et la sensibilisation en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. La mobilisation et l'implication des plus importants acteurs du secteur dans les opérations et l'utilisation judicieuse des supports de communication sont des éléments caractéristiques des coalitions WASH. A titre d'exemple, on peut citer au Burkina Faso l'organisation du premier forum national sur l'assainissement, l'organisation d'une caravane de sensibilisation à l'assainissement pour tous avec les organes de presse, l'organisation des campagnes de salubrité avec les autorités municipales. Les premiers résultats de ces opérations sont les engagements des leaders à prendre en compte les préoccupations présentées. Mais en termes d'évolutions majeures dans le secteur, il est encore difficile de mesurer la contribution des coalitions WASH. Il convient néanmoins de noter que le dispositif de financement des opérations des coalitions WASH repose essentiellement sur les subventions extérieures, notamment du WSSCC, ce qui laisse des doutes sur la durabilité de l'initiative et du collectif.

*Les Comités Nationaux Livre Bleu* (existent dans tous les pays étudiés) ont réussi dans tous les pays à présenter aux pouvoirs publics et aux partenaires techniques et financiers, une analyse alternative et des recommandations concrètes face aux enjeux et défis du secteur AEPA. A titre d'exemple, le Livre Bleu Bénin édition 2009 décline ces recommandations sous forme de douze chantiers prioritaires répartis entre trois niveaux : l'équité, la gouvernance et la performance. Ainsi, chaque Livre Bleu est un puissant support d'échange, de dialogue, de mobilisation et de plaidoyer en faveur des OMD. Mais le suivi et le contrôle de la mise en œuvre effective de ces recommandations reste un défi à relever dans tous les pays. On observe également que l'initiative reste portée dans tous les pays par des organisations internationales, malgré la volonté d'implication et de mobilisation des acteurs nationaux qui seront certainement essentiels pour le suivi des recommandations.

### **Les organes consultatifs nationaux (CNE au Burkina Faso et CNEA au Niger)**

Ces derniers représentent les cadres les plus élargies et représentatifs des différentes catégories d'acteurs impliqués dans le secteur AEPA. Ils représentent ainsi les espaces d'expression et de plaidoyer privilégiés de toutes ces différentes catégories d'acteurs, notamment les OSC. Les organes consultatifs se distinguent également par leur mandat officiel qui leur permet d'émettre des avis sur toutes les questions du secteur. Mais deux limites majeures ont été observées au niveau de ces organes :

- le caractère consultatif des deux organes étudiés (Burkina Faso et Niger) limite leurs capacités d'influence ; Le même type d'organe a été mis en place au Ghana (Water Resources Commission) et est pleinement mandatée par l'Etat pour réguler et gérer les ressources en eau du pays à coté d'autres agences d'exécution des politiques gouvernementales en matière d'hydraulique urbaine et rurale.
- le fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement au Niger reste très « alourdi » par la diversité des autorités politiques à charge de son animation.

L'analyse transversale des capacités et efficacités de ces différents collectifs en termes d'influence dans les processus de décision sur le secteur AEPA permet de repérer des avantages comparatifs qui méritent d'être mutualisés. L'influence des décisions sectorielles à l'échelle nationale nécessite une expertise tant au plan technique du secteur AEPA qu'au plan de l'animation, de la mobilisation et de la reconnaissance.

Les Livres Bleus apportent des contenus concrets pour alimenter les réflexions et influencer les décisions mais ne sont pas encore suffisamment valorisés dans les échanges entre les acteurs décisionnels nationaux.

Le CCEPA au Burkina Faso a une grande reconnaissance et est étroitement impliqué dans les processus décisionnel mais n'apporte pas souvent une contribution structurée et élaborée comme le Livre Bleu.

Les Coalitions WASH s'appuient sur une forte médiatisation et une communication de masse qui portent loin les messages, mais cela reste de l'ordre de la communication et l'incidence directe sur les processus décisionnels reste à concrétiser.

## Les organes consultatifs nationaux du secteur AEPA (CNE au Burkina Faso et CNEA au Niger)

Ces derniers disposent d'un mandat officiel des pouvoirs publics pour influencer la vie du secteur, mais la contribution des OSC dans ces instances reste encore assez faible. Pourtant, les avantages comparatifs de ces différentes structures représentent les piliers d'un réel potentiel d'influence et d'amélioration des politiques, stratégies et pratiques de tous les acteurs du secteur au niveau national.

Il y a donc lieu d'approfondir les réflexions pour trouver et mettre en œuvre des synergies et complémentarités pour une bonne valorisation de ce potentiel.

De manière générale, l'insuffisance des capacités des collectifs nationaux laisse place aux ONG internationales présentent dont la reconnaissance est plus forte auprès des acteurs étatiques du fait de leur apport en terme de réalisations sur le terrain.

### 2.3. PROPOSITION D'AXES DE COLLABORATION AVEC LA COALITION EAU AUTOUR DU PLAIDOYER A MENER

Les réflexions animées dans les différents pays font ressortir un certain nombre de préalables avant de travailler sur du **plaidoyer** à porter par les collectifs d'OSC au cours des années à venir :

**1. L'amélioration des connaissances des OSC du Sud sur les enjeux AEPA** (nationaux et internationaux) et l'appui à la participation des collectifs aux débats, échanges et réflexions à l'échelle nationale, sous régionale et internationale.

**2. Le renforcement des connaissances des OSC et leurs regroupements sur les législations, politiques et stratégies nationales** par des activités d'information et de formation à mettre en œuvre par les collectifs.

**3. Le renforcement des capacités techniques des OSC pour un meilleur apport à l'AEPA**

Il s'agit pour les collectifs de développer les activités de formation et d'information des OSC membres. A cet effet, les collectifs pourront également conduire des opérations de capitalisation d'expériences de leurs membres. Ces activités pourront se mener à plusieurs échelles : nationale, Sud-Sud et Sud-Nord. Certains thèmes sont déjà identifiés : le changement de comportements des populations, la gestion durable des infrastructures, les pratiques de GIRE, ...etc.

**4. Le développement des activités d'informations sur les opportunités de financement**

Il s'agit pour les collectifs de développer les activités d'information de leurs membres sur les opportunités nationales et internationales de financement de leurs activités.

**5. La consolidation et l'amélioration de l'efficacité des collectifs nationaux** par l'amélioration des mécanismes de financement, le renforcement des capacités (plaidoyer, lobbying, communication) et l'amélioration de la gouvernance interne.

Pour le plaidoyer, les ateliers de restitution organisés dans les différents pays ont identifié les **axes prioritaires suivants** :

**1. La manifestation et la concrétisation de la volonté politique et financière pour l'AEPA**

Il s'agit d'œuvrer pour que les pouvoirs publics nationaux reconnaissent que l'accès à l'eau et l'assainissement est un investissement nécessaire aux autres secteurs. Il faudra alors militer pour que les ressources consacrées par les Etats aux investissements dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement soient en cohérence avec l'importance du secteur pour toutes les composantes du développement humain durable.

**2. La concrétisation du transfert de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales et communautés de base**

Dans tous les pays, l'Etat dans le cadre de la décentralisation, a pris l'option du transfert de la maîtrise d'ouvrage (réalisation et/ou gestion des infrastructures) aux collectivités locales ou aux communautés de base. Mais la réalité



dans les pays où la décentralisation est encore récente (Bénin, Burkina Faso, Mali et Niger) révèle que ce transfert de compétences tarde à se concrétiser avec des actes comme le transfert du patrimoine, le transfert des ressources financières, le transfert des ressources humaines et le renforcement des capacités des décideurs locaux.

### **3. La mise en place d'un dispositif concerté de production et validation des statistiques nationales du secteur AEPA**

Dans plusieurs pays, les statistiques nationales font l'objet d'incompréhension et de contestation entre l'Etat qui les produit et les autres acteurs concernés par le secteur. Il est donc important, dans le cadre de la promotion d'une bonne gouvernance du secteur, que toutes les catégories d'acteurs concernés participent au processus de production et de validation des statistiques.

**4. Le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur.** Il s'agit pour les collectifs d'OSC de mettre en place des outils pour faire une analyse critique de l'action publique tant au plan technique qu'au plan financier. L'un des principaux éléments d'appréciation est l'importance des investissements dévolus au secteur dans les budgets nationaux et l'évaluation de l'incidence financière et sociale de la non priorisation du secteur dans les budgets nationaux. Dans ce sens, la mobilisation des collectifs d'OSC autour du Livre Bleu en tant qu'instrument de mesure et de plaidoyer est un atout.

### 3) CONCLUSION

Le rôle important des organisations de la société civile dans la gestion des ressources est aujourd'hui largement reconnu par tous les acteurs du secteur. Tous les pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest qui ont été couverts par la présente étude (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) ont progressivement mis en place un cadre réglementaire et des mécanismes opérationnels d'échange entre les pouvoirs publics et la société civile.

Globalement, les OSC sont reconnues et impliquées directement (à travers leurs collectifs) ou indirectement (à travers des collectifs multi-acteurs) dans les processus de décision au niveau national. Mais leur capacité d'influence et leur efficacité dans les instances de décision restent très faibles au regard d'un certain nombre de faiblesses :

- peu d'OSC et leurs regroupements respectent un minimum de normes en matière de gestion administrative, financière et même associative ;
- l'émiettement des OSC entre plusieurs collectifs multisectoriels ;
- l'absence de collectifs nationaux spécifiques au secteur AEPA ;
- l'émergence des collectifs sur des bases peu objectives ; ils sont souvent constitués en raison d'une incitation des pouvoirs publics ou des PTF (besoin d'un interlocuteur) mais rarement d'une volonté propre des OSC membres, de structuration pour peser sur les instances et décisions politiques ;
- plusieurs collectifs sont confrontés à des difficultés de financement et l'essentiel de leurs opérations sont financées de l'extérieur.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de toutes ces catégories de collectifs permet de formuler les recommandations suivantes :

- consolider la représentativité des collectifs d'OSC du secteur AEPA et leurs compétences pour conduire plus efficacement les opérations de plaidoyer (rechercher plus de synergie et de complémentarité entre les collectifs déjà existant) ;
- renforcer la contribution des collectifs d'OSC au sein des collectifs multi-acteurs du secteur AEPA (revoir les modes de représentation en visant l'efficacité de la contribution) ;
- renforcer l'influence des organes consultatifs mis en place par les Etats pour qu'ils agissent comme de véritables instances de régulation du secteur.

Dans la perspective de développement d'une collaboration entre collectifs du Sud et collectifs du Nord, les collectifs du Sud ont proposé des thèmes de plaidoyer commun portant sur volonté politique et financière, le rôle des acteurs locaux et la gouvernance du secteur. De même des axes de collaboration technique autour du renforcement de la contribution des OSC à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans chaque pays ont été proposés.

## ANNEXES

- Liste et contacts des collectifs investigués par pays
- Rapports d'étude par pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal)

## Liste et contacts des principaux collectifs étudiés par pays

Pays	Collectif	Contact
<b>Bénin</b>	Partenariat National de l'Eau	Tél. (229) 21318262 Courriel : pnebenin@netcourrier.com
	Social Watch	Tél. (229) 21327454 Courriel : swbenin@yahoo.fr
	Coalition WASH	Tél. (229) 21311096 Courriel : crepabenin@yahoo.fr
	Comité Livre Bleu	Tél. (229) 21318262 Courriel : armurho@yahoo.fr
	Ligue pour la Défense des Consommateurs du Bénin	Tél. (229) 21352458 Courriel : ldcb.cird@intnet.bj
<b>Burkina Faso</b>	Partenariat National de l'Eau	Tél. (226) 70163500
	Coalition WASH	Tél. (226) 50397377 Courriel : malley@fasonet.bf
	Comité Livre Bleu	Tél. (226) 50307552 Courriel : jnansi@eau-vive.org
	Cadre de Concertation des ONG et Association intervenant dans le secteur AEP	Tél. (226) 70112592 Courriel : poda_etienne@yahoo.fr
	Fédération d'Associations d'Usagers de l'Eau et de la Région de Bobo-Dioulasso	Tél. (226) 20976164
	Réseau Ouest-Africain des Jeunes leaders des Nations Unies pour l'atteinte des OMD section Burkina	Tél. (226) 70279751
	Ligue des Consommateurs du Burkina Faso	Tél. (226) 50315570 Courriel : lcb.ben@fasonet.bf
	Conseil National de l'Eau	Tél. (226) 50374876 Courriel : thanousseini@yahoo.fr
<b>Mali</b>	Partenariat National de l'Eau	Tél. (223) 2246941 Courriel : pnemali@afribone.net.ml
	Coalition WASH	Tél. (223) 2295450 Courriel : fhaidara@wateraid-mli.org
	Comité Livre Bleu	Tél. (223) 20 220 02 11
	Forum des ONG Européennes au Mali	Tél. (223) 20 220 02 11
	Association des Consommateurs Maliens	Tél. (223) 22 322 72 45
<b>Niger</b>	Partenariat National de l'Eau	Tél. (227) 20722430 Courriel : <a href="mailto:pneniger@yahoo.fr">pneniger@yahoo.fr</a>
	Coalition WASH	Tél. (227) 20 72 49 90 Courriel : <a href="mailto:ynignan@eau-vive.org">ynignan@eau-vive.org</a>
	Comité Livre Bleu s/c Eau Vive	Tél. (227) 20 72 49 90
	Association de Défense des Droits des Consommateurs Nigériens	Tél. (227) 20737802 courriel : addc@intnet.ne
	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement	Tél. (227) 20723889
<b>Sénégal</b>	Partenariat National de l'Eau	Tél. (221) 338397806 Courriel : <a href="mailto:odiallo@sones.sn">odiallo@sones.sn</a>
	Coalition WASH	Tél. (221) 8321382 Courriel : baba.coulibaly@onas.sn
	Comité Pilotage Livre Bleu (s/c CONGAD)	Tél. (221) 33 824 44 13
	l'Union de Solidarité des Associations d'Usagers de Forages du Bassin Arachidier	Tél. (221)33 942 14 52
	Coordination des Organisations de la Société Civile pour la Défense de l'Environnement et le Développement	Tél. (221) 338676235
	Conseil des ONG d'Appui au Développement	Tél. (221)8244116 Courriel : congad@sentoo.sn
	Association des Consommateurs du Sénégal	Tél. (221) 77 6350707 Courriel : ascosen@gmail.com